

L'an deux mille vingt trois, le mercredi vingt décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gautier MAES, Maire.

Convocations envoyées le 14 décembre 2023  
Compte-rendu affiché le 21 décembre 2023

Conseillers en exercice : 29  
Conseillers présents : 24  
Conseillers représentés : 05  
Conseiller excusé : 00  
Conseiller absent : 00

Secrétaire de séance :  
M. CONTU

Étaient présents : M. MAES, Mme LECOCQ M. THOMAS, Mme BEAUGRAND, M. CONTU, Mme LEMAIRE, M. PONCHON, Mme MENAGER, Mme YGOUF, M. DREVELLE, Mme ZANINI, M. BARBIER, Mme GUIDON, M. PEREZ, M. VELU, Mme RICHARD, M. CARETTE, Mme KUMM, M. DEPTA, Mme BAUCHART, M. HAUDIQUET, Mme MAJOREL, Mme TRICOT, M. VARLET

Elus absents mais représentés : M. BELMANT a donné pouvoir à Mme YGOUF, Mme MARTEL a donné pouvoir à Mme RICHARD, M. SAVREUX a donné pouvoir à M. MAES, Mme BUSIGNIES a donné pouvoir à Mme LECOCQ, Mme DHEYGERS a donné pouvoir à Mme TRICOT

Elu absent excusé : ///

Elu absent non excusé : ///

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et donne la parole à M. CONTU, secrétaire de séance, pour faire l'appel des élus présents ou représentés. Vingt-quatre conseillers sont présents et cinq conseillers sont représentés.

**Monsieur VARLET :** « Présent et je voudrais simplement ajouter que la dernière fois j'étais excusé et ce que la presse a écrit, c'est un vrai scandale. Parce que dans une collectivité, c'est le Maire ou le Président de la collectivité qui décide des dates de conseil ou de réunions diverses et donc quand on a un emploi du temps professionnel ou autre, on n'est pas toujours disponible. Et en plus la dernière fois j'étais excusé et j'étais souffrant, comme mes collègues d'ailleurs, donc on faisait pas du tout ... et c'est dommage qu'il ne soit pas là le journaliste parce qu'on ne faisait pas du tout la politique de la chaise vide et s'il me connaissait un peu, il sait très bien que ce n'est pas du tout ma politique de faire la politique de la chaise vide. Je viens dire ce que j'ai à dire, je n'ai jamais cherché à détourner ce que j'avais à dire. Merci. »

**Monsieur le Maire :** « Vous étiez excusé de manière officielle. »

Monsieur le Maire indique que le quorum est atteint et que la séance publique est enregistrée, il précise que cet enregistrement sert de support pour rédiger le procès-verbal.

Monsieur le Maire aborde le premier point à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR	Rapporteurs
- Nomination du Directeur de GAZELEC avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	M. le Maire
- Décision Modificative n°4 Budget principal	M. CONTU
- Décision Modificative n°2 Budget annexe Camping	M. CONTU
- Décision Modificative n°1 Budget annexe Cinéma	M. CONTU
- Décision Modificative n°1 Budget annexe Lot. Maismont	M. CONTU
- Décision Modificative n°1 Budget annexe Pépinière	M. CONTU

- Proposition convention pour la mise en place d'une avance remboursable	M. le Maire
- Changement de dénomination du lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme	M. DREVELLE
- Proposition de dimanches ouverts en 2024 pour les commerçants péronnais	M. PEREZ
- Tarifs de locations des salles municipales à partir de 2024	M. le Maire
- Cession de forages à la société ECOFROST	M. le Maire
- Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal	Mme LECOCQ
<b>COMMUNICATION</b> – Lecture des décisions	
<b>QUESTIONS D'INITIATIVE</b>	
<b>SÉANCE HUIS CLOS</b>	
- Modification du tableau des effectifs – Création d'emploi	M. le Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

## ***Nomination du Directeur de GAZELEC Avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024***

Par délibération en date du 17 décembre 2013 le Conseil Municipal a décidé de nommer Monsieur Laurent MORELLE directeur de la régie GAZELEC pour la gestion de l'ensemble des réseaux (Eau – Gaz - Electricité et assainissement).

Monsieur Laurent MORELLE fera valoir ses droits à la retraite dans le courant de l'année 2024.

A ce titre, il y a nécessité de nommer un nouveau directeur afin d'assurer la continuité du service.

Monsieur NGUYEN assurant depuis plusieurs mois les fonctions de directeur adjoint au sein de la structure, il est proposé de le désigner directeur de la régie GAZELEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Monsieur le Maire** : « Avant de procéder au vote, j'ai demandé à Monsieur NGUYEN d'être présent pour qu'il puisse se présenter, expliquer un petit peu son parcours et ce qui l'a mené au sein de notre régie. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NGUYEN.**

**Monsieur NGUYEN** : « Merci Monsieur le Maire, bonsoir, bonsoir à tous, au regard de l'ordre du jour, je vais tâcher d'être assez concis. Alors depuis plus de 15 ans mon engagement professionnel s'est développé autour de 2 axes, les métiers de l'énergie et le service à l'usager. D'abord au sein d'un grand groupe puis d'un syndicat départemental et enfin la régie communale depuis l'année dernière. Après une formation d'ingénieur dans l'est de la France, j'ai effectivement intégré un groupe énergétique dans lequel j'ai développé les solutions énergie. Donc efficacité énergétique des bâtiments, des équipements, production d'énergies renouvelables pour accompagner les bailleurs de notre territoire, les collectivités ou les industriels. En 2009 il m'a été proposé de rejoindre notre beau département de



la Somme, ce que j'ai accepté avec plaisir puisqu'il s'agissait de poursuivre finalement ces activités mais à une échelle un peu plus locale, d'être un peu plus proche du terrain, d'être plus proche des équipes, d'être plus proche aussi et surtout des utilisateurs. Ça a été aussi l'occasion pour moi finalement de rencontrer divers acteurs locaux et déjà ma première rencontre avec la régie puisqu'à l'ouverture des marchés nous avons le choix entre aller à la concurrence pour maintenir une fourniture avec l'opérateur communal et je me félicite aujourd'hui qu'on ait fait le choix de rester avec la régie. Ce choix de venir dans la Somme, ça m'a permis également d'évoluer dans mes responsabilités, d'intégrer un comité de direction, d'encadrer mes premières équipes et ça s'est passé pendant 10 ans. Alors je vais aller très, très vite sur ces 10 ans, c'est passé très vite, tout ça pour dire qu'au fil des années, à force d'accompagner les collectivités, j'ai développé moi-même cette envie finalement de mettre à profit mes compétences, non plus pour un groupe mais pour un territoire, pour une collectivité. Et j'ai ainsi pu intégrer le syndicat départemental d'énergie de la Somme, donc 762 communes, en qualité de directeur des opérations pour mener à bien des travaux d'électrification et les services associés comme les bornes de recharge, comme la vidéoprotection et l'éclairage public. En lien avec les concessionnaires, par exemple pour l'électricité, ou GRDF pour le gaz. Et c'est vrai que c'est une première pour moi et je me suis épanoui finalement dans l'exercice de cette mission de service public, ça m'a donné envie d'aller plus loin et c'est avec cette conviction finalement que j'ai pu rejoindre la régie l'année dernière en qualité de directeur adjoint, effectivement en charge du pôle technique, donc l'électricité et le gaz et les services à l'eau et je profite d'ailleurs pour l'occasion pour saluer l'ensemble des équipes puisqu'on a quand-même la chance depuis l'équipe de direction administrative ou technique d'avoir des équipes expérimentées, des équipes impliquées et ça vous engage à avoir un certain niveau d'exigence. Dans cette continuité de mon arrivée l'année dernière, j'aspire aujourd'hui à être le garant de cette institution, de défendre les valeurs du service public, de faire le lien avec le conseil d'administration et ses attentes, d'accompagner les équipes, de les valoriser au quotidien pour justement apporter un service de qualité à nos différents usagers. J'ai tâché d'être assez bref, je vous remercie de votre écoute et je suis maintenant à votre disposition si vous avez des questions. »

**Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur VARLET.**

**Monsieur VARLET :** « Oui ce n'est pas une question, c'est simplement une remarque. Déjà je me réjouis du départ de l'ancien directeur parce qu'il était temps. »

**Monsieur DEPTA :** « Il n'est pas encore parti. »

**Monsieur VARLET :** « Oui enfin il n'est pas encore parti mais bon il est sur le départ et c'est très bien. On aurait souhaité que ce soit avant mais bon voilà, c'était compliqué. Et j'ai eu la chance de travailler avec Monsieur NGUYEN pendant quelques années et je me réjouis aussi qu'il prenne la direction de GAZELEC parce que je pense, comme il l'a dit, c'est quelqu'un qui, d'abord écoute les élus et puis ensuite techniquement, est une personne qui a les bonnes analyses et les bonnes solutions à proposer aux élus donc je pense que GAZELEC est dans de bonnes mains et merci Monsieur NGUYEN, voilà ce que j'avais à dire. »

**Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres remarques ou questions et donne la parole à Madame KUMM.**

**Madame KUMM :** « Pas pour Monsieur NGUYEN, c'est juste dans la délibération vous dites « *ces droits à la retraite dans le courant de l'année.* » C'est vague. »

**Monsieur le Maire :** « Ça sera en juin, au mois de juin donc il y aura un tuilage pendant 6 mois pour continuer, le tuilage a commencé sur l'année précédente puisque Monsieur NGUYEN était directeur adjoint et donc pendant les 6 prochains mois Monsieur MORELLE va être directeur adjoint et Monsieur NGUYEN prend la direction. »

**Madame KUMM :** « Et donc ça veut dire qu'après, une fois que Monsieur MORELLE sera parti, il y aura un autre directeur adjoint ? »



**Monsieur le Maire** : « Pour l'instant on va voir, on va en discuter avec Monsieur NGUYEN, dans la manière qu'il va voir la régie, son travail, on va en discuter, il n'y a rien d'arrêté, rien de décidé à ce stade. »

**Madame KUMM** : « D'accord. Alors je le dis pour que ce soit noté au compte-rendu, vous avez eu la gentillesse de me donner les résultats cumulés de GAZELEC, ce que j'avais demandé au dernier conseil. »

**Monsieur le Maire** : « Tout à fait. »

**Madame KUMM** : « Par contre j'aimerais avoir le document officiel et par contre j'ai oublié de vous demander aussi, si vous pouviez me donner aussi le montant de la dette à la commission de régulation de l'énergie. »

**Monsieur le Maire** : « Monsieur NGUYEN vous a entendu. »

**Madame KUMM** : « Le montant de la dette due à la CRE, s'il vous plaît Monsieur. Merci beaucoup. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPTA.**

**Monsieur DEPTA** : « Alors moi j'ai 2 questions aussi. Alors, est-ce que pour Monsieur NGUYEN il y aura un parachute doré de 587 000 euros comme on a pu l'avoir pour Monsieur MORELLE ? Et comme on va avoir, donc là vous nous avez dit il va y avoir un directeur, Monsieur NGUYEN va être directeur et Monsieur MORELLE va être directeur adjoint. Donc j'imagine que le véhicule de direction va passer de Monsieur MORELLE à Monsieur NGUYEN, on ne va pas payer 2 véhicules de direction. »

**Monsieur le Maire** : « Alors pour l'instant au niveau du véhicule de direction Monsieur NGUYEN en a un déjà en qualité de directeur adjoint, donc ça existe déjà pour le directeur adjoint. »

**Monsieur DEPTA** : « Alors une question que j'avais déjà posé, à laquelle je n'ai jamais eu de réponse. Je voudrais savoir si les véhicules de direction sont taxés au titre des avantages en nature. Alors vous reconnaitrez la question du vérificateur mais je voudrais savoir s'ils sont taxés en avantage en nature. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NGUYEN.**

**Monsieur NGUYEN** : « Je n'ai pas la réponse à ce stade-là mais on pourra vous l'apporter effectivement. »

**Monsieur DEPTA** : « Ça fait deux fois qu'on doit me l'apporter, donc j'espère que la troisième fois je vais l'avoir. »

**Monsieur NGUYEN** : « En ce qui me concerne c'est la première fois Monsieur. »

**Monsieur DEPTA** : « D'accord. Et puis peut-être une autre question, alors effectivement moi je suis aussi content qu'on change d'air, j'espère que vous ne ferez comme votre prédécesseur et que vous ne vous octroierez pas de prime non votée par le conseil d'administration dans des montants mirifiques ... parce que ça a un peu choqué les Péronnais quand ils ont lu certaines sommes dans le Courrier Picard, au personnel de direction qu'on offrait 150 euros aux foyers et qu'on lisait que certains cadres avaient 100 000 euros de prime par an, ça a un peu choqué certains Péronnais. »

**Monsieur le Maire** : « Donc comme dit la dernière fois, c'était sous la mandature de Madame DHEYGERS qui ne peut pas répondre aujourd'hui non plus, vous lui poserez la question la prochaine fois. »

**Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.**



**Madame KUMM** : « Juste pour justifier notre vote et dire à Monsieur que ce n'est absolument pas personnel, c'est juste une question de principe. »

**Monsieur NGUYEN** : « C'est noté. »

**Monsieur le Maire** invite les membres à procéder au vote.

**DELIB61-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....24.....  
 Contre .....00.....  
 Abstention .....05.....

**Adopté à la majorité.**

**Monsieur le Maire** remercie **Monsieur NGUYEN** pour sa présentation au conseil municipal.

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Monsieur CONTU** pour la présentation des points suivants.

Rapporteur : M. CONTU

### Décision modificative n°4 Budget Ville

10- VILLE				
DECISION MODIFICATIVE N° 4				
opér/chap	article	Fonction	Sc	Montant
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
23	2313	OPNI	020	110 000,00
21	21351	OPNI		88 000,00
21	21351	OPNI		25 000,00
21	21351	OPNI		78 000,00
Total				301 000,00
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
13	13462	OPNI	211	110 000,00
13	13462	OPNI	020	46 000,00
024			020	115 000,00
10	10251		020	70 000,00
Total				341 000,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
011				630 000,00
012				39 000,00
Total				669 000,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
73	73230		020	56 420,00
002				593 080,00
013	6419			19 500,00
Total				669 000,00



**Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VARLET.**

**Monsieur VARLET :** « Oui alors c'est une question qui concerne plus le moulin Damay comme je vois la somme qui est affectée 110 000 euros, je ne comprends pas pourquoi on a fait rénover les vannages du même côté qu'ils existaient parce qu'il va y avoir une démolition des bâtiments et alors on va, soit prendre le risque d'abimer ces nouveaux vannages par chute, vous savez très bien que quand on déconstruit parfois ça ne se passe pas toujours comme on veut, ou alors on va dépenser de l'argent pour une surprotection de ces nouveaux vannages alors qu'il suffisait de les faire à droite de la route quand on rentre dans Péronne, de l'autre côté, ce qu'on avait nous d'ailleurs prévu à un moment donné et faire de l'autre côté parce qu'au moment où on prévoyait ça, la partie moulin Damay n'appartenait pas à la Ville à l'époque et donc c'était simple de le faire de l'autre côté et on ne prenait pas de risque au moment de la démolition. Là ça a coûté une fortune et vous avez prévu quoi pour la démolition là ? Parce que quand je vois, j'y suis allé voir, c'est scellé sur les murs existants et cetera, c'est ... je trouve que ce n'est pas bien réfléchi. »

**Monsieur THOMAS :** « Alors pourquoi ça a été fait comme ça, c'est parce qu'on est dans le cadre de la rénovation et ce n'est pas un ouvrage neuf tout simplement. Et ...et bah non. »

**Monsieur VARLET :** « Une rénovation où tu changes tout pour moi c'est quelque chose de neuf ... »

**Monsieur THOMAS :** « Ça reste de la rénovation et les subventions qui ont été données c'était pour de la rénovation et pas du neuf reconstruit. »

**Monsieur VARLET :** « Nous on avait obtenu des subventions ... »

**Monsieur THOMAS :** « Bah oui mais il fallait le faire à ce moment-là. »

**Monsieur VARLET :** « Mais, on allait le faire ... si on avait eu le temps. »

**Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et donne la parole à Monsieur DEPTA.**

**Monsieur DEPTA :** « Oui, alors moi j'aurais aimé qu'on ait ... parce qu'on nous a donné des indications là mais nous on n'avait pas les ... on avait les sommes mais on n'avait pas les intitulés, ce qui est pratique ... bon moi 2313 et 21351 je sais ce que c'est, c'est un compte d'investissement mais tout le monde n'est pas forcément ... et j'aurais voulu savoir ce que ça veut dire « OPNI » parce que moi dans une copie on m'apprend toujours qu'il faut mettre tout en toutes lettres la première fois et puis après on met les sigles après mais là ... OPNI moi je ne sais pas ce que c'est, c'est un OVNI pour moi. »

**Monsieur CONTU :** « Alors c'est « OPération Non Individualisée ». »

**Monsieur DEPTA :** « Ouf, ok merci. »

**Madame KUMM :** « Et pourquoi cette fois-ci on n'a pas eu comme d'habitude, on nous a laissé la case blanche ? »

**Monsieur CONTU :** « Et bien ça permet le dialogue justement. »

**Madame KUMM :** « Ah oui d'accord, waouh. »

**Monsieur le Maire :** « Tu peux passer au vote Bruno. »



Monsieur CONTU invite les membres à procéder au vote.

**DELIB62-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....22.....  
 Contre .....05.....  
 Abstention .....02.....

**Adopté à la majorité.**

Rapporteur : M. CONTU

**Décision modificative n°2**  
**Budget annexe Camping**

<b>CAMPING</b>				
<b>DECISION MODIFICATIVE N° 2</b>				
<b>opér/chap</b>	<b>article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Sc</b>	<b>Montant</b>
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
23	2313			10 600,00
			Total	10 600,00
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
040	28131			8 280,00
021				2 320,00
			Total	10 600,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
042	6811			8 280,00
023				2 320,00
			Total	10 600,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
77	7741			10 600,00
			Total	10 600,00

Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.



Aucune question, Monsieur CONTU invite les membres à procéder au vote.

**DELIB63-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....22.....  
 Contre .....05.....  
 Abstention .....02.....

**Adopté à la majorité.**

Rapporteur : M. CONTU

**Décision modificative n°1  
 Budget annexe Cinéma**

CINEMA				
DECISION MODIFICATIVE N° 1				
opér/chap	article	Fonction	Scce	Montant
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
			Total	0,00
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
040	28131			8 100,00
			Total	8 100,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
011	6061			13 000,00
011	6068			7 000,00
042	6811			8 100,00
			Total	28 100,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
70	707			20 000,00
77	773			500,00
77	778			115 000,00
			Total	135 500,00

Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.

Aucune question, Monsieur CONTU invite les membres à procéder au vote.





Monsieur DEPTA : « Donc là votre emprunt vous allez le rattacher au budget principal ? »

Monsieur CONTU : « C'est ça. »

Monsieur DEPTA : « D'accord. »

Monsieur le Maire : « On peut passer au vote. »

Monsieur CONTU invite les membres à procéder au vote.

**DELIB65-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....22.....  
 Contre .....05.....  
 Abstention .....02.....

**Adopté à la majorité.**

Rapporteur : M. CONTU

**Décision modificative n°1 - Budget annexe Pépinière**

PEPINIERE				
DECISION MODIFICATIVE N° 1				
opér/chap	article	Fonction	Sc	Montant
<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>				
	21	2181		34 000,00
			Total	34 000,00
<b>INVESTISSEMENT RECETTES</b>				
	001			8 438,00
	021			-1 500,00
	040			1 500,00
	021			34 000,00
			Total	42 438,00
<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>				
	042	6811		1 500,00
	023			-1 500,00
	023			34 000,00
			Total	34 000,00
<b>FONCTIONNEMENT RECETTES</b>				
			Total	0,00

Monsieur CONTU demande s'il y a des questions.

Aucune question, Monsieur CONTU invite les membres à procéder au vote.



**DELIB66-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....22.....  
 Contre .....05.....  
 Abstention .....02.....

**Adopté à la majorité.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

***Proposition d'une convention pour la mise en place d'une avance remboursable***

L'association « Event's Cœur HDF », organise le 50<sup>e</sup> championnat de France de montgolfières qui aura lieu en août 2024.

Dans l'attente de la mise en place des conventions avec leurs partenaires, l'association sollicite de la commune une avance remboursable à hauteur de 50 000 euros, renouvelable 2 fois selon les besoins.

Les modalités de remboursement seront définies dans les termes de la convention qui sera établie entre l'association « Event's Cœur HDF » et la ville de Péronne.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention pour la mise en place d'une avance remboursable.

**Monsieur le Maire :** « Donc c'est bien une avance remboursable, ce n'est pas une subvention et en fait le principe c'est, donc la Ville fait cette avance et au fur et à mesure que l'association récupère des financements, elle pourrait nous les reverser. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VARLET.**

**Monsieur VARLET :** « Oui je voudrais savoir, Event's Cœur Hauts-de-France, c'est quoi comme association, elle date de combien de temps, enfin ça fait combien de temps qu'elle existe ? »

**Monsieur le Maire :** « C'est une association qui a été créée, donc la présidence, elle est assurée par Isaac PEREZ, elle a été créée cette année pour le championnat parce qu'en fait on est en collaboration avec la FFA, la Fédération Française d'Aérostation qui nous ont expliqué que c'était plus simple de travailler sur le modèle associatif et donc voilà, elle a principalement été créée pour ça et pour animer des, enfin organiser des animations sur le territoire de Péronne. »

**Monsieur VARLET :** « Oui c'est une association contrôlée par votre majorité. »

**Monsieur le Maire :** « C'est ça. »

**Monsieur VARLET :** « D'accord, ok merci. »

**Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.**

**Monsieur DEPTA** : « Attendez... par contre si Monsieur PEREZ est membre de l'association évidemment il ne prend pas part au vote.

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame MAJOREL.**

**Madame MAJOREL** : « On ne peut pas voter lorsque la convention sera écrite ? »

**Monsieur le Maire** : « C'est une convention classique, c'est une convention d'avance remboursable, il n'y a pas grand-chose. Donc moi je vais procéder au vote parce que là on commence à avoir déjà des subventions, enfin des personnes qui s'investissent donc je veux procéder au vote maintenant. »

**Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.**

Concernés, 7 élus ne prennent pas part au vote.

**DELIB67-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour	..... 14.....
Contre	.....05.....
Abstention	.....00.....

**Adopté à la majorité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DREVELLE.**

Rapporteur : Monsieur DREVELLE

## **Changement de dénomination du lycée professionnel agricole de la Haute-Somme**

Le Lycée Professionnel Agricole de la Haute Somme, site de Péronne et site de Ribemont-sur-Ancre, souhaite changer sa dénomination et sollicite l'avis du conseil municipal, conformément à l'article L.421-24 du code de l'éducation.

Madame BRIEF, directrice, nous fait savoir que le terme « Agricole » seul ne représente plus l'essence même de l'établissement, depuis le regroupement des deux sites.

Désormais, le terme « Vivant » semble mieux approprié à l'identité de l'établissement.

En effet, ce dernier propose trois types de formation, toutes trois ont un point commun qui les relie :

- 1/ Le **Vivant** humain : Formation dans le domaine du service à la personne et au territoire
- 2/ Le **Vivant** animal : Formation dans le domaine équestre
- 3/ Le **Vivant** végétal : Formation dans le domaine agricole

Par conséquent, l'établissement souhaite se doter d'une dénomination affirmant sa nouvelle identité et propose : **Lycée des Métiers du Vivant de la Haute Somme.**

Vu la demande de Mme BRIEF, directrice EPLEFPA de la Haute Somme, en date du 08 novembre 2023 ;



Vu l'avis favorable de la DRAAF ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur le changement de dénomination de l'établissement.

**Monsieur DREVELLE demande s'il y a des questions et donne la parole à Madame KUMM.**

**Madame KUMM :** « Est-ce que c'est passé en conseil d'administration ? »

**Monsieur DREVELLE :** « Oui. »

**Madame KUMM :** « D'accord. »

**Monsieur DREVELLE :** « Oui, je suis au conseil d'administration du lycée agricole donc je peux en témoigner voilà. »

**Madame KUMM :** « Juste ... »

**Monsieur DREVELLE :** « Non mais je réponds à votre question c'est tout. »

**Madame KUMM :** « Non, non ce n'est pas ça, c'est que « Le Vivant » je ne sais pas, ça me choque, j'aurais mis les êtres vivants mais bon... »

**Monsieur le Maire :** « C'est une demande qui émane de leur part en fait. »

**Monsieur DREVELLE :** « Oui, oui. Je pense que c'est une tendance, si je ne me trompe pas c'est une tendance d'appeler les lycées agricoles de cette façon un peu partout en France. »

**Madame KUMM :** « Enfin pas du vivant. »

**Monsieur DREVELLE :** « Des métiers du vivant. »

**Madame KUMM :** « Non c'est lycée des métiers. »

**Monsieur DREVELLE :** « Lycée des métiers. »

*[Propos inaudibles sans micro]*

**Monsieur DREVELLE demande s'il y a d'autres questions.**

**Aucune question Monsieur DREVELLE invite les membres à procéder au vote.**

**DELIB68-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour	.....29.....
Contre	.....00.....
Abstention	.....00.....

**Adopté à l'unanimité.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur PEREZ pour la présentation du point suivant.**

Rapporteur : Monsieur PEREZ

### **Proposition de Dimanches ouverts en 2024 pour les commerçants de Péronne**

Depuis l'année 2017, et selon la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, le Maire de Péronne accorde par arrêté 12 dérogations au repos dominical, et fixe les dates.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les dates proposées comme suit :

- **Dimanche 14 janvier 2024 : soldes**
- **Dimanche 17 mars 2024 : braderie commerciale**
- **Dimanche 23 juin 2024 : fête de l'été**
- **Dimanche 30 juin 2024 : soldes**
- **Dimanche 01 septembre 2024 : rentrée des classes**
- **Dimanche 08 septembre 2024 : rentrée des classes**
- **Dimanche 24 novembre 2024 : fêtes de fin d'année**
- **Dimanche 01 décembre 2024 : fêtes de fin d'année**
- **Dimanche 08 décembre 2024 : fêtes de fin d'année**
- **Dimanche 15 décembre 2024 : fêtes de fin d'année**
- **Dimanche 22 décembre 2024 : fêtes de fin d'année**
- **Dimanche 29 décembre 2024 : fêtes de fin d'année**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette proposition.

**Monsieur PEREZ demande s'il y a des questions.**

**Aucune question, Monsieur PEREZ invite les membres à procéder au vote.**

**DELIB68-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....29.....  
 Contre .....00.....  
 Abstention .....00.....

**Adopté à l'unanimité.**

Rapporteur : M. le Maire

### **Tarifs de location des salles municipales A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Ci-dessous les tarifs de location des salles municipales pour l'année 2024.  
 Les tarifs sont exprimés en TTC.

<b>Salle ALTENA (hors utilisation privée)</b>	
<b>Pour Péronnais</b>	
Association 1901 - Exposition ou réunion	Gratuit
Hors association 1901 - Exposition ou réunion / journée	125,00 €
<b>Pour extérieurs</b>	
Exposition ou réunion / journée	140,00 €



<b>Salle GUILBEAU</b>	
<b>Pour Péronnais</b>	
Association 1901 pour AG et réunions	Gratuit
Péronnais (particulier, syndic...) AG, réunion	50,00 €
Cours, formation	
Demi-journée	50,00 €
Journée	90,00 €
<b>Pour extérieurs</b>	
AG, réunion, cours, formation	
Demi-journée	60,00 €
Journée	110,00 €
<b>Salle A. REY</b>	
<b>Pour Péronnais</b>	
Association 1901 pour AG et réunions	Gratuit
Péronnais (particulier, syndic...) AG, réunion	50,00 €
<b>Cours, formation</b>	
Demi-journée	50,00 €
Journée	90,00 €
<b>Pour extérieurs</b>	
AG, réunion, cours, formation	
Demi-journée	60,00 €
Journée	110,00 €
<b>Salle SAINT-FURSY</b>	
<b>Pour Péronnais</b>	
Association 1901 pour AG et réunions	Gratuit
Péronnais (particulier, syndic...) AG, réunion	50,00 €
Cours, formation	
Demi-journée	50,00 €
Journée	90,00 €
<b>Pour extérieurs</b>	
AG, réunion, cours, formation	
Demi-journée	60,00 €
Journée	110,00 €
<b>Salle DACHEUX</b>	
<b>Pour Péronnais</b>	
Association 1901 pour AG et réunions	Gratuit
Péronnais (particulier, syndic...) AG, réunion	50,00 €
Cours, formation	
Demi-journée	50,00 €
Journée	90,00 €
Occupation privée (repas, lunch, séminaire)	
Journée	170,00 €
Week-end	260,00 €
Association péronnaise pour activité à but lucratif (loto, tournoi...)	30,00 €
Minimum forfaitaire accordé par M. le Maire	100,00 €
<b>Pour extérieurs</b>	
AG, réunion, cours, formation	95,00 €
Occupation privée (repas, lunch, séminaire) et association pour activité à but lucratif	
Journée	255,00 €

Week-end	380,00 €
<b>Vaisselle</b>	
Lot de 50 couverts (assiette, couvert, verres et plats) pas de division possible	23,00 €
Remplacement vaisselle cassée ou manquante	
Cuillère, fourchette, couteau, à l'unité	1,45 €
Verre, flûte à champagne, tasse, sous-tasse, à l'unité	1,10 €
Assiette plate ou à dessert, à l'unité	2,20 €
Plat, à l'unité	5,40 €
<b>Salle JEAN MOULIN</b>	
<b>Pour Péronnais</b>	
Association 1901 pour AG et réunions	Gratuit
Péronnais (particulier, syndic...) AG, réunion	50,00 €
Cours, formation	
Demi-journée	50,00 €
Journée	90,00 €
Occupation privée (repas, lunch, séminaire)	
Journée	250,00 €
Week-end	400,00 €
Association péronnaise pour activité à but lucratif (loto, tournoi...)	30,00 €
Minimum forfaitaire accordé par M. le Maire	125,00 €
<b>Pour extérieurs</b>	
AG, réunion, cours, formation	95,00 €
Occupation privée (repas, lunch, séminaire) et association pour activité à but lucratif	
Journée	385,00 €
Week-end	580,00 €
<b>Salle P. DUPOND</b>	
<b>Pour Péronnais</b>	
Association 1901 pour AG et réunion	Gratuit
Péronnais (particulier, syndic...) AG, réunion	50,00 €
Cours, formation	
Demi-journée	50,00 €
Journée	90,00 €
Occupation privée (repas, lunch, séminaire)	
Journée	155,00 €
Week-end	250,00 €
Association péronnaise pour activité à but lucratif (loto, tournoi...)	30,00 €
Minimum forfaitaire accordé par M. le Maire	100,00 €
<b>Pour extérieurs</b>	
AG, réunion, cours, formation	95,00 €
Occupation privée (repas, lunch, séminaire) et association pour activité à but lucratif	
Journée	225,00 €
Week-end	340,00 €
<b>Forfait de nettoyage applicable à toutes les salles municipales</b>	
	50,00 €

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, les tarifs de location des salles municipales présentés ci-dessus.



**Monsieur le Maire demande s'il y a des questions et donne la parole à Monsieur HAUDIQUET.**

**Monsieur HAUDIQUET :** « Alors moi je voudrais savoir en ce qui concerne la salle Guilbeau, enfin toutes les salles, en ce qui concerne pour les Péronnais, auparavant il y avait qu'un tarif en ce qui concernait les cours de formation à 50 euros la journée. »

**Monsieur le Maire :** « Oui. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Et là cette année vous êtes passé de la demi-journée à 50 euros et la journée à 90 euros. »

**Monsieur le Maire :** « Oui, c'est parce que par expérience on s'est rendu compte que la plupart du temps les cours étaient sur demi-journée donc il n'y avait pas de difficulté particulière à mettre en place deux tarifs. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Bah c'est un double tarif en fin de compte. »

**Monsieur le Maire :** « Oui, ça l'augmente. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Pour les associations ce n'est déjà pas terrible mais enfin ... »

**Monsieur le Maire :** « Alors pour les associations c'est gratuit, pour les AG. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Oui mais s'ils font une 2<sup>e</sup> demande c'est payant à ce que je sache. »

**Monsieur le Maire :** « Alors les associations ce n'est pas considéré comme cours et pas comme formation. »

*[Propos inaudibles sans micro]*

**Monsieur le Maire :** « Et puis là sinon pour Péronnais, AG, réunions et cetera, c'est 50 euros. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Oui et les extérieurs c'est pareil ça a augmenté. »

**Monsieur le Maire :** « Alors les extérieurs oui parce qu'on a une forte demande donc il faut pouvoir trouver un moyen pour privilégier les Péronnais. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « En ce qui concerne la salle Jean Moulin. »

**Monsieur le Maire :** « Oui. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Apparemment il y avait deux tarifs, il y avait tarif été et tarif hiver. »

**Monsieur le Maire :** « Oui. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Là il n'y a plus qu'un tarif donc le chauffage, il n'est plus compris là pour ceux qui vont louer l'hiver. »

**Monsieur le Maire :** « Enfin c'est les tarifs d'une salle. »

**Monsieur HAUDIQUET :** « Non mais auparavant il y avait tarif été et après tarif hiver. »

**Monsieur le Maire :** « Oui, enfin dans aucune commune j'ai vu des tarifs été et des tarifs hiver, moi ça ne me dérangeait en fait. »

**Monsieur HAUDIQUET** : « Bon ce n'est pas grave. Après j'ai une autre remarque, pourquoi la réduction pour les employés et les élus a disparu ? »

**Monsieur le Maire** : « Alors parce que la réduction de 50% pour les employés et les élus, ça me paraissait un petit peu un privilège qui posait question en fait. »

**Monsieur HAUDIQUET** : « D'accord et puis... »

**Monsieur le Maire** : « Après il y a toujours recours au minimum forfaitaire. »

**Monsieur HAUDIQUET** : « Voilà c'est pour ça, là vous avez rajouté le minimum forfaitaire accordé par Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire** : « Qui existait déjà. »

**Monsieur HAUDIQUET** : « Heu non. »

**Madame KUMM** : « Ah non, ou alors vous faisiez comme ça, à la tête du client, mais ça n'existait pas, ce n'était pas écrit Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire** : « Donc là on est passé sur le minimum forfaitaire qui revient à la même chose à peu près. »

**Madame KUMM** : « D'accord. »

**Monsieur HAUDIQUET** : « Bon bah c'est tout. »

**Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.**

**Madame KUMM** : « Moi j'ai juste une question, vous avez ajouté aussi le forfait de nettoyage. »

**Monsieur le Maire** : « Oui. »

**Madame KUMM** : « Applicable à toutes les salles municipales. C'est-à-dire que si on fait une réunion il va falloir aussi qu'on paie le ménage. »

**Monsieur le Maire** : « Non, en fait c'est dans l'hypothèse où la salle est rendue dans des conditions de saleté importante, on demandera, on appliquera ce tarif-là. Si la salle, elle est rendue nickel, on ne l'applique pas. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur VARLET.**

**Monsieur VARLET** : « Est-ce qu'on ne peut pas mettre dans la convention aussi un article sur le tri des déchets dans les salles ? Parce que de plus en plus les communes font ça et ça devient normal parce qu'on le demande de plus en plus aux ménages de trier maintenant, ça serait bien d'avoir ... parce que quand je vois certaines poubelles avec toutes les bouteilles, les canettes et cetera... »

**Monsieur le Maire** : « On le prendra en considération dans le tarif ménage oui. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.**

**Madame KUMM** : « Juste en ... puisque vous avez augmenté donc les tarifs, pour nous, que vous faites à la tête du client maintenant donc bah nous voterons contre. »



**Monsieur le Maire** : « On ne fait pas à la tête du client Madame KUMM, les tarifs sont là. »

**Madame KUMM** : « Minimum forfaitaire accordé par Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire** : « Bah oui, mais je vous l'accorderai avec grand plaisir. »

**Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.**

**DELIB70-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....24.....  
 Contre .....05.....  
 Abstention .....00.....

**Adopté à la majorité.**

Rapporteur : Monsieur le Maire

***Cession de forages à la société ECOFROST***

Par acte notarié en date du 10 septembre 2019 la Communauté de Communes de la Haute Somme a fait l'acquisition du site ex-Flodor sis route de Barleux.

Néanmoins, la ville de Péronne est restée propriétaire de deux parcelles faisant partie du site et sur lesquelles il existe un forage par parcelle.

Ces parcelles sont situées sur la commune de Barleux :

Section	N°	Lieudit	Contenance
ZD	36	La Commanderie	03 a 30 ca
ZD	38	La Commanderie	02 a 16 ca
Contenance totale			05 a 46 ca



Dans le cadre de leur projet, la société ECOFROST sollicite la ville de Péronne pour l'acquisition, à l'euro symbolique, des deux forages.

L'acte de cession et tous les frais liés à l'acquisition de ces deux forages seront à la charge de la société ECOFROST.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'approuver la cession des deux forages situés sur les parcelles cadastrées :
  - o ZD 36 pour une superficie de 03 a 30 ca
  - o ZD 38 pour une superficie de 02 a 16 ca
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.**

**Aucune question, Monsieur le Maire invite les membres à procéder au vote.**

**DELIB71-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour	.....29.....
Contre	.....00.....
Abstention	.....00.....

**Adopté à l'unanimité.**

Rapporteur : Madame LECOCQ

### ***Incorporation d'un bien sans maître dans le domaine privé communal***

Vu la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilité locales », et notamment son article 147 ;

Vu les articles L. 1123-1 et suivants et R.1123-1 et suivant du code général de la propriété des personnes publiques ;  
Vu l'article 713 du Code civil ;

Vu l'arrêté municipal en date du 27 décembre 2022 constatant que l'immeuble sis 27 rue Crinon à Péronne, cadastré AD54, d'une superficie de 410 m<sup>2</sup>, satisfait aux conditions mentionnées au 2° de l'article L.1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'avis de la commission communale des impôts directs en date du 28 avril 2021 ;

Considérant que le bien sis 27 rue Crinon cadastré AD54 n'a pas de propriétaire connu ;

Considérant que les contributions foncières s'y rapportant n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans ;

Considérant que le propriétaire (ou un ayant-droit) ne s'est pas fait connaître dans un délai de six mois à compter de la dernière publicité de l'arrêté municipal sus-indiqué constatant la situation dudit bien ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'incorporer le bien sis 27 rue Crinon, référence cadastrale AD 54, présumé sans maître dans le domaine privé communal ;



- D'autoriser Monsieur le Maire à constater cette incorporation par arrêté, qui sera publié au service de la publicité foncière.

**Madame LECOCQ demande s'il y a des questions.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPTA.**

**Monsieur DEPTA :** « Oui éventuellement sur l'avenir, est-ce qu'on a un projet sur ce terrain ? Le vendre ? Construire quelque chose ? »

**Madame LECOCQ :** « Le vendre. »

**Monsieur DEPTA :** « Le vendre ? »

**Monsieur le Maire :** « Une vente pour une construction d'un bien privé, particulier. »

**Madame LECOCQ :** « Un petit terrain de 400m<sup>2</sup> constructibles. »

**Monsieur DEPTA :** « Vous dites combien de ? »

**Madame LECOCQ :** « 410. »

**Monsieur DEPTA :** « 410, pardon excusez-moi, ok d'accord. Très bien merci. »

**Madame LECOCQ invite les membres à procéder au vote.**

**DELIB72-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

Pour .....29.....

Contre .....00.....

Abstention .....00.....

**Adopté à l'unanimité.**

## ***Lecture des extraits des décisions prises depuis le Conseil Municipal du 17 novembre 2023***

**DÉCISION N°25/2023 :**

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire est autorisé à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**CONSIDERANT** que le terrain de foot numéro 3 n'est pas équipé d'éclairage et que cela empêche la pratique sportive lorsque la nuit tombe, notamment pendant la période hivernale où les journées sont écourtées ;

**CONSIDERANT** que la ville de Péronne souhaite équiper son terrain d'éclairages dont le coût des travaux est de 73 909,90€ HT ;

**CONSIDERANT** que le Département de la Somme subventionne via son dispositif de soutien aux équipements sportifs ce type d'investissement à hauteur de 40% ;

**CONSIDERANT** que la Fédération Française de Football subventionne via son Fonds d'Aide au Football Amateur ce type d'équipement à hauteur de 15% ;

**CONSIDERANT** que le plan de financement se décompose comme suit :

Département (40%)	FAFA (15%)	Ville de Péronne	Coût projet HT
29 563.96€	11 086.48€	33 259.46€	73 909,90€

Il a été décidé : **DE DÉPOSER** les demandes de subvention au Département de la Somme et au FAFA. **DE SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier.

**DÉCISION N°26/2023 :**

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire est autorisé à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**CONSIDERANT** que la ville de Péronne souhaite rééquiper son centre-ville en mobilier urbain et améliorer l'accès aux commerces ;

**CONSIDERANT** que la mise ne place du mobilier urbain fait partie des fiches actions de la convention cadre « Petites Villes de demain » signée le 11 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** que la Région via son dispositif CV-CB subventionne les investissements relatifs au centre-ville à hauteur de 50% ;

**CONSIDERANT** que le plan de financement se décompose comme suit :

Subvention régionale (50%)	Ville de Péronne (50%)	Coût projet TTC
53 799.31€	53 799.31€	107 598.62 €

Il a été décidé : **DE DÉPOSER** les demandes de subvention à la Région pour le rééquipement du centre-ville en mobilier urbain. **DE SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier.

**DÉCISION N°27/2023 :**

**CONSIDERANT** que Monsieur le Maire est autorisé à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**CONSIDERANT** la ville de Péronne s'est portée acquéreur du site de moulin Damay avec pour objectif d'engager sa déconstruction afin d'ouvrir une perspective sur les étangs de la Somme dans le but de valoriser l'aspect paysager de cette entrée du centre-ville ;

**CONSIDERANT** la requalification du site du moulin Damay fait partie des fiches actions de la convention cadre « Petites Villes Demain » signée le 11 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** la Région via son dispositif CV-CB subventionne les investissements relatifs au centre-ville à hauteur de 24% ;

**CONSIDERANT** que le plan de financement se décompose comme suit :

Subvention régionale (23.9%)	DSIL (15.5%)	DETR (40.6%)	Ville de Péronne (20%)	Coût projet HT
85 933.17€	55 780€	145 922€	71 917.83€	359 553€



Il a été décidé : **DE DÉPOSER** les demandes de subvention à la Région pour le projet de déconstruction du Moulin Damay. **DE SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier.

**DÉCISION N°28/2023 :**

**VU** la délibération n°23-2023 du 26 juin 2023 intitulée « Fongibilité de crédit » autorisant le Maire à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de transférer sur le principal la somme de 150 000 euros comme suit :

<b>Chapitre 21 – Art. 217312</b>	- 150 000 euros
<b>Chapitre 27 – Art. 2745</b>	150 000 euros

Il a été décidé : **D'ACCEPTER** le transfert, sur le budget principal, de la somme de 150 000 euros comme présenté ci-dessus. **DE SIGNER** tous les documents relatifs à ce dossier.

**DÉCISION N°29/2023 :**

**CONSIDÉRANT** la proposition de vente de deux véhicules de la Ville de Péronne à Monsieur MANTEAU Guillaume, notamment :

- Un véhicule RENAULT immatriculé CQ957TN pour un montant de 500 euros
- Un véhicule RENAULT immatriculé 9368XB80 pour un montant de 500 euros

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retirer ces deux véhicules de l'inventaire communal.

Il a été décidé : **D'APPROUVER** la vente des deux véhicules suscités à Monsieur MANTEAU Guillaume pour un montant total de 1000 euros. **D'ACCEPTER** le retrait de ces véhicules de l'inventaire communal. **DE SIGNER** tout document se rapportant au dossier.

**DÉCISION N°30/2023 :**

**VU** la vétusté du véhicule Mini car Peugeot, inventaire n°910038.

**CONSIDÉRANT** la proposition d'achat du véhicule pour pièces, d'un montant de 250 euros.

**CONSIDÉRANT** la nécessité de retirer ce véhicule de l'inventaire communal.

Il a été décidé : **D'APPROUVER** la vente dudit véhicule pour un montant de 250 euros. **D'ACCEPTER** le retrait de ce véhicule de l'inventaire communal. **DE SIGNER** tout document se rapportant au dossier.

**DÉCISION N°31/2023 :**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire est autorisé à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**CONSIDÉRANT** que la ville de Péronne souhaite rénover la totalité de son éclairage public dans le but de réaliser des économies d'énergie ;

**CONSIDÉRANT** que la ville souhaite financer son projet par de la DSIL à hauteur de 40% et par du Fonds Vert à hauteur de 40% ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de financement se décompose comme suit :

DSIL (40%)	Fonds Vert (40%)	Ville de Péronne (20%)	Coût projet HT
309 771.7€	309 771.7€	154 885.8€	774 429.24€

Il a été décidé : **DE DÉPOSER** les demandes de subvention DSIL et Fonds Vert dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public de la ville de Péronne. **DE SIGNER** tout document se rapportant au dossier.



**DÉCISION N°32/2023 :**

**CONSIDÉRANT** que Monsieur le Maire est autorisé à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions ;

**CONSIDÉRANT** la ville de Péronne souhaite rénover l'hôtel de ville pour améliorer les performances énergétiques du bâtiment ;

**CONSIDÉRANT** la ville de Péronne souhaite financer son projet par de la DETR à hauteur de 35% et de la DSIL à hauteur de 40% ;

**CONSIDÉRANT** que le plan de financement se décompose comme suit :

DSIL (40%)	DETR (35%)	Ville de Péronne (25%)	Coût projet HT
87 936.82€	76 944.71€	54 960.51€	219 842.03€

Il a été décidé : **DE DÉPOSER** les demandes de subvention DETR et DSIL dans le cadre du projet de rénovation de l'hôtel de ville. **DE SIGNER** tout document se rapportant au dossier.

**Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.**

**Aucune question, Monsieur le Maire invite les membres à passer aux questions d'initiative.**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPTA.**

**Monsieur DEPTA** : « Moi je vais rejoindre pour une fois Monsieur VARLET sur les commentaires de la presse. J'ai été alerté moi, Monsieur le Maire, par rapport au pôle culturel et effectivement si on lit l'article du Courrier Picard, c'est mort et enterré. Alors qu'effectivement quand on a été présent à la réunion, le Président effectivement n'a pas dit que c'était enterré, bien au contraire, donc est-ce que vous pouvez confirmer aux Péronnais et aux gens qui nous regardent ce soir qu'effectivement la Communauté de Communes, enfin moi j'ai déjà la réponse mais ça serait bien qu'en tant que Vice-Président de la Communauté de Communes vous le disiez, le projet de médiathèque intercommunale est toujours bien sur les rails, qu'elle va se faire, que la Ville pèsera de tout son poids pour ce projet et qu'elle y prendra sa contribution le cas échéant, donc je sais qu'effectivement la commune va vendre le terrain où il devait y avoir le pôle médical qui sera... qui apparemment ne se fait pas donc le terrain sera vendu à la Communauté de Communes. Est-ce que vous pouvez confirmer donc aux gens qui nous regardent que le projet va se faire et que vous prendrez votre côte part ? Puisqu'actuellement on a des employés à la bibliothèque et au musée et que la Ville continuera à payer sa côte part sur les employés qu'elle avait déjà avant la construction et qu'elle continuera de prendre en charge partiellement ces postes-là après. »

**Monsieur le Maire** : « Donc effectivement c'est un projet intercommunal donc c'est ça l'enjeu principal, mais la Ville y prendra sa part puisque le terrain auquel vous faites référence avait été acheté à un prix de 200 000 euros hors frais de notaire et donc on le cède au prix des Domaines qui a été estimé à 115 000 mais comme on peut vendre à plus ou moins 10%, on va faire moins 10 et donc on sera aux alentours de 105 300 euros de mémoire. Donc la Ville, entre guillemets, fait une proposition de vente à perte à hauteur de 100 000 euros donc c'est un effort déjà ... »

**Monsieur DEPTA** : « Excusez-moi, donc vous y incluez le petit terrain pour le pôle médical dedans ou c'est à part ? »

**Monsieur le Maire** : « La Communauté de Communes a demandé pour que le projet ait une ampleur suffisamment grande, que tout le terrain soit cédé, comme on a le projet, en collaboration avec l'hôpital, de maison de santé et comme on n'a pas de nouvelle sur projet privé de pôle médical, j'ai accepté de travailler sur l'hypothèse de la cession de l'intégralité du terrain qui fait 3 500m<sup>2</sup>. »



**Monsieur DEPTA** : « Non parce que moi j'ai été alerté par plusieurs Péronnais et hors Péronnais qui m'ont dit « *Oui on va encore être les derniers à la Communauté de Communes et comme d'habitude. Tout le monde a des médiathèques, à Roisel, à Ham, j'en passe et des meilleurs et nous on va encore être les dindons de farce.* » Donc je voulais qu'effectivement quand on lit les bêtises qu'on peut lire dans la presse, Monsieur VARLET en a parlé tout à l'heure et il n'y a pas que celle-là qu'on peut lire dans la presse, c'est vrai que si les gens ne ... donc moi j'invite toujours les gens à lire les délibérations des collectivités directement sur leur site internet, ce qui évite les commentaires polluants de la presse, bon elle n'est pas là ce soir donc ça lui évitera de dire des bêtises, mais si elle nous regarde d'ailleurs je la salue, mais elle est peut-être partie sur d'autres activités je pense, il y a un match de foot ce soir mais c'est vrai que c'est un peu dommage d'aller polluer l'esprit des gens par des commentaires qui n'ont pas lieu d'être alors que ce n'était pas les propos qu'avait tenu le Président de la Communauté de Communes. Moi j'étais à la réunion, quand j'ai lu l'article, j'ai dit « *Mais on ne devait pas être à la même réunion.* »

**Monsieur le Maire** : « On a fait une réunion avec Philippe, les Vice-Présidents de la Communauté de Communes, deux ou trois jours à l'issue du conseil communautaire où le Président de la Com de Com a dit « *On reprend le projet, on le retravaille.* » Mais le projet, la volonté, alors je ne vais pas parler pour le Président mais en tout cas la volonté affichée, affirmée du Président à l'occasion du dernier conseil communautaire, c'est de continuer, c'est notre volonté aussi en tant qu'élus Péronnais et on espère que les élus communautaires suivront et accompagneront ce projet. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.**

**Madame KUMM** : « Moi je voudrais revenir quand-même un petit peu sur la différence quand même entre l'investissement et le fonctionnement, parce que le fonctionnement de toute façon c'est acquis et je pense que ça, ça ne sera pas un problème, le problème après ce sera le fonctionnement donc la question, je pense de Monsieur DEPTA, c'était de demander si vous prendriez votre côte part sur le fonctionnement. »

**Monsieur le Maire** : « Mais ça c'est obligatoire à partir du moment où il y a un transfert de compétence, la Com de Com va retirer ses compensations. »

**Madame KUMM** : « Très bien. »

**Monsieur CONTU** : « Et dans la situation comptable, ils l'ont pris en compte ça, faut le savoir. »

**Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions et donne la parole à Madame MAJOREL.**

**Madame MAJOREL** : « Oui parce que je voyais incorporation d'un bien sans maître, je voulais savoir, la maison qui est rue des Ursulines dont on a déjà évoqué le problème il y a quelques temps, elle n'entre pas dans cette configuration-là ? »

**Madame LECOQCQ** : « Non, elle ne rentre pas là-dedans parce qu'il y a une succession qui a été entamée là-dessus et qui n'a pas été poursuivie donc c'est une procédure de succession en déshérence pour laquelle on a confié le dossier à l'État puisque la commune n'a pas le droit de récupérer, donc en avril on a écrit au Tribunal Judiciaire, qui a fait une ordonnance en une semaine pour désigner la directrice de la DDFiP comme curateur et justement c'est marrant que vous en parliez parce que je les ai rencontrés hier et moi j'essaie d'accélérer un petit peu parce qu'on est quand même sur un risque et l'État n'assure pas la mise en sécurité donc ça reste de notre responsabilité. Donc à priori on aurait une estimation du bien mi-janvier et sachant que l'État ne mettra pas un centime pour démolir, donc le bien sera proposé à la vente. Il paraît que tout se vend, parfois pour 1 000 euros, en tout cas on essaiera. »

**Madame MAJOREL** : « Parce que là il y a de plus en plus d'arbres, enfin bon ça a toujours été mais... »



**Madame LECOQC** : « Ça, les arbres, on va devoir couper ce qui dépasse, en tout cas plus personne peut ... faut vraiment pas entrer. »

**Madame MAJOREL** : « Là je vois par exemple, ils ne paient pas de taxe foncière, il n'y a personne qui paient la taxe foncière ? »

**Madame LECOQC** : « Non mais ce n'est pas le même cas, parce que là le monsieur est décédé en 2015 donc voilà. La succession a été entamée, on le sait mais elle n'aboutit pas et en fait elle est en déshérence donc c'est l'État qui prend le relais, elle est abandonnée en fait, et l'État prend le relais et au bout de 10 ans il n'y a plus personne qui peut se manifester. Le curateur ne va pas chercher des héritiers potentiels, il va gérer l'actif, le passif et basta. On n'est pas dans le même cas de figure. »

**Madame MAJOREL** : « D'accord, mais ça avance quand-même. »

**Madame LECOQC** : « Ça avance, j'espère que ... »

**Madame MAJOREL** : « Doucement ... »

**Madame LECOQC** : « Bah oui mais le problème c'est que voilà, il faut que ce soit vendu en fait, il faut qu'il y ait une solution à terme. »

**Madame MAJOREL** : « Et la majorité elle peut détruire ». »

**Madame LECOQC** : « Alors démolir, le problème c'est qu'il y a de la mitoyenneté et que c'est extrêmement cher pour conserver les murs mitoyens et refaire l'étanchéité, ensuite des pignons et revêtement. »

*[Propos inaudibles sans micro]*

**Madame LECOQC** : « Selon moi c'est plus à démolir qu'autre chose effectivement, c'est 300 m<sup>2</sup>. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame TRICOT.**

**Madame TRICOT** : « J'ai pu découvrir sur les réseaux sociaux qu'il y avait une journée solidaire le lundi 18 décembre. »

**Monsieur le Maire** : « Oui. »

**Madame TRICOT** : « On n'avait pas eu l'info, pareil pour le Noël des enfants des écoles. »

**Monsieur le Maire** : « Les membres du CCAS du conseil d'administration ? »

**Madame TRICOT** : « J'en fais partie du CCAS, je fais partie des écoles. »

**Monsieur le Maire** : « Tu ne viens jamais aux réunions Dany. »

**Madame TRICOT** : « Je ne suis pas venue la dernière fois, mais bon j'étais souffrante, je ne peux pas toujours être présente. »

**Monsieur le Maire** : « Non c'est vrai, je sais. »

**Madame TRICOT** : « Je voudrais bien venir à chaque fois mais bon il y a des jours où je ne peux pas. »



**Monsieur le Maire** : « Et tu es toujours bienvenue évidemment. »

**Madame TRICOT** : « On n'a pas l'info, on découvre sur les réseaux sociaux c'est un peu dommage. »

**Monsieur le Maire** : « Quand tu as les comptes rendus des derniers ... »

**Madame TRICOT** : « On ne les a pas eus encore. »

**Monsieur le Maire** : « Ah mince, ok désolé. »

**Madame TRICOT** : « Parce que je sais que certaines personnes ont été conviées par mail, qui font partie de la commission du CCAS et qui on était convié par mail mais bon... »

**Monsieur le Maire** : « Et tu n'étais pas dans le listing ? »

**Madame TRICOT** : « Non. »

**Monsieur le Maire** : « Tu iras voir Alicia pour lui demander pour être dans la liste des mails. »

**Madame TRICOT** : « D'accord. »

**Madame MAJOREL** : « Oui je disais, on en a déjà discuté hier mais même les Péronnais, il y a beaucoup de gens ... »

**Madame TRICOT** : « Je peux vous assurer que je n'ai pas eu le mail. Puisqu'hier on m'a même appelée pour me demander si je n'étais pas souffrante vu que je n'avais pas assisté à ça, vous voyez, c'est comme ça que j'ai su que... »

*[Propos inaudibles sans micro]*

**Monsieur le Maire** **le Maire donne la parole à Monsieur VARLET.**

**Madame LEMAIRE** : « Le Noël des écoles, pardon, c'était des séances de cinéma cette année donc ça s'est fractionné sur quatre jours en fait, donc ... »

**Madame TRICOT** : « Oui c'est ce que j'ai vu sur les réseaux sociaux. »

**Monsieur le Maire** : « Bon, on vérifiera. »

**Monsieur le Maire** **donne la parole à Monsieur VARLET.**

**Monsieur VARLET** : « Oui moi je voudrais revenir sur la privatisation de la rue des champs, donnée à l'agriculture péronnaise. »

**Monsieur le Maire** : « Ce n'est pas une demande qui émane de l'agriculture, c'est une demande qui émane de nos réunions de quartier. »

**Monsieur VARLET** : « Non, non mais j'ai dit « *donnée à l'agriculture péronnaise* » parce qu'il y a maintenant que les agriculteurs qui peuvent aller emprunter cette rue, sauf si on est à pied ou à vélo bien sûr. Le panneau qui est mis, je peux vous dire qu'à chaque fois que j'interroge quelqu'un, personne ne me donne la bonne réponse, personne ne sait ce que c'est ce panneau, il y a une mobylette enfin ce que moi j'appelle une mobylette, une moto, une voiture, ça veut dire que c'est interdit mais c'est simplement ça, il n'y a que ces trois sigles et ça veut dire que c'est interdit à tout



véhicule à moteur, voilà. Et en-dessous, c'est marqué « *sauf engins agricoles* » et quand on dit engins agricoles, c'est engins agricoles, ce n'est pas les voitures d'agriculteur. Parce qu'aujourd'hui les agriculteurs, avec leur voiture, prennent cette rue, donc vous avez des voitures qui arrivent quand-même, c'est hyper dangereux parce que vous avez quand-même des voitures qui arrivent ... non mais je parle, tu me répondras après s'il te plaît. Donc cet accès forcément, il y avait trois possibilités, enfin je ne parle pas de la rue en bas pour aller vers Cléry mais il y avait trois possibilités pour aller à Halles, il y avait celle de la rue Berlioz, qui se dégrade devant, il y a d'énormes nids de poule, parce que forcément, on a transféré un passage qui était sur trois routes, on l'a transféré sur deux donc voilà. La petite route de Maismont, alors là ce n'est qu'un trou donc il faut, si comme au Département, par exemple quand il y a des passages, ils calculent le passage et ils font la maintenance des routes par rapport au nombre de passage. Si on réduit le passage sur une route, ça se répartit sur les autres, il faut aussi entretenir mieux les autres. Parce que la route de Maismont ce n'est qu'un trou, ce n'est qu'un trou, c'est même dangereux on peut se péter un pneu, une suspension et cetera. Donc moi je trouve que c'était ridicule, on aurait pu mettre 30 à l'heure, parce qu'en plus les voitures nettoyaient les cochonneries que faisaient les tracteurs, quand vous passez, les voitures, forcément ça éjecte sur le côté. Là aujourd'hui quand vous prenez cette rue-là, à pied, prend la à pied et tu verras et c'est vraiment un tas de boue, c'est un tas de boue et forcément ce n'est pas nettoyé par le passage puisqu'il n'y a plus de passage, sauf à pied et ce n'est pas à pied ou à vélo qu'on nettoie les routes. Donc c'est un problème, je pense que, c'est comme si en ville on avait privatisé à la piétonnisation une rue importante en disant de toute façon il y en a de l'autre côté, ils passeront de l'autre côté. Enfin je ne vois pas pourquoi, ça ne posait aucun problème à partir du moment où on pouvait mettre 30 par exemple, ça c'était plus intelligent de mettre 30 et puis les voitures, déjà ne respectent pas le 50 mais bon elles étaient en infraction et là c'est à la police de faire son boulot, donc c'était mieux que de privatiser cette route, c'est terminé, il n'y a plus une voiture qui passe là donc il n'y a plus de ... et par contre il y a des tracteurs qui abîment et cetera. Parce que quelquefois moi j'ai vu, avant qu'elle soit privatisée, il y avait des tracteurs qui déversaient du compost par exemple, jusqu'à la moitié de la route, ils ne se gênaient pas. Je l'avais signalé d'ailleurs. C'est d'ailleurs pour ça, après elle était privatisée, on a dit « *Tient c'est les agriculteurs qui ont gagné, ils ont maintenant le droit de faire ce qu'ils veulent sur cette route* » Et je ne trouve pas que ce soit normal. En tant qu'habitant de Halles en tout cas, moi je trouve que c'est tout à fait anormal de faire ça. »

**Monsieur le Maire** : « Alors je vais juste donner deux éléments après je laisserai la parole à Bruno pour compléter. La première chose c'est que c'est une émanation de la réunion de quartier, enfin du café citoyen de Halles et toutes les personnes qui étaient présentes, étaient favorables à la proposition. La deuxième chose c'est le pourquoi, pourquoi on a décidé de mettre cette rue-là de façon privilégiée en accès piétons et cyclistes, tout simplement parce qu'on a constaté et c'est ce qui a été discuté en café citoyen, que des collégiens avaient besoin d'aller en sécurité, soit à pied, soit en vélo, au niveau du collège et donc c'était la voie privilégiée pour accéder au collège. Voilà ce que je voulais dire, Bruno tu peux compléter. »

**Monsieur VARLET** : « On fait comme devant le château dans ce cas-là, on fait une section partagée. »

**Monsieur le Maire** : « Espace partagé. »

**Monsieur THOMAS** : « Alors donc pour le rappeler ce n'est pas une rue qui est privatisée. »

**Monsieur VARLET** : « Bah si. »

**Monsieur THOMAS** : « Non du tout, en ce qui concerne le ... »

**Monsieur VARLET** : « Mais si elle est privatisée, il n'y a plus de ... »

**Monsieur le Maire** : « Ce n'est pas parce qu'il n'y a plus de voiture que c'est privatisé. »

**Monsieur VARLET** : « Il n'y a que les agriculteurs qui peuvent... »



**Monsieur THOMAS** : « En ce qui concerne justement le compost qui avait été renversé sur la chaussée, ce n'est pas les agriculteurs qui exploitent les champs qui sont de part et d'autre de la rue, c'était tout simplement une entreprise qui était venue livrer le compost. »

*[Propos inaudibles sans micro]*

**Monsieur THOMAS** : « Mais peu importe, ce n'est pas les agriculteurs et pour la petite histoire, l'ensemble des agriculteurs qui exploitent les parcelles qui sont de part et d'autre, on les a rencontrés et leur a bien rappelé que c'était uniquement les engins agricoles et si vous êtes appelé à voir des véhicules, des véhicules personnels des agriculteurs ... »

**Monsieur VARLET** : « On ne vit pas au même endroit, tu n'en vois pas des véhicules ? »

**Monsieur THOMAS** : « Mais si mais c'est pour des besoins professionnels. Et ça leur a été accordé parce qu'il y a un moment donné quand ils ont besoin de faire du dépannage sur leurs engins agricoles qui sont sur le terrain, ils ne peuvent pas y aller avec la caisse à outils à la main, voyons un peu de sérieux. »

**Monsieur VARLET** : « Non mais il y a aussi le fait qu'il y ait des voitures qui ne comprennent pas, voilà si c'était marqué interdit, mais il y a aussi des personnes âgées et cetera, qui passent. »

**Monsieur THOMAS** : « On sait ce que ça donne les personnes âgées au volant. »

**Monsieur VARLET** : « Tu sais très bien, tu y habites, on habite au même endroit, tu vois la même chose que moi alors ne fait pas l'étonné parce que tu vois la même chose que moi tous les jours et puis là tu découvres. »

**Monsieur THOMAS** : « A la différence, moi ça ne me pose aucun problème. »

**Monsieur VARLET** : « Bah moi ça me pose des problèmes. »

**Monsieur THOMAS** : « Ça pose des problèmes d'emprunter quelques centaines de mètres de plus pour aller en ville. »

**Monsieur VARLET** : « Ça rend dangereux et quand on dit que les étudiants, lycéens et collégiens passent là, pas forcément, moi j'en vois aussi sur le bord de la route de l'autre côté, c'est encore plus dangereux. Parce qu'on a augmenté le passage des deux autres rues. »

**Monsieur THOMAS** : « Enfin pour la petite histoire quand-même, lorsque vous étiez en place sur la dernière mandature, la réflexion qui était faite quand on disait que les routes étaient détériorées, c'était « *On va quand même conserver notre côté rural.* » Et aujourd'hui ça gêne, je ne comprends pas bien. »

**Monsieur VARLET** : « Non, non, ce n'est pas une question de côté rural, c'est une question de nids de poule qui sont hauts comme ça maintenant. »

**Monsieur THOMAS** : « Ça a toujours existé. »

**Monsieur VARLET** : « Non pas vrai. »

**Monsieur THOMAS** : « Si. »

**Monsieur VARLET** : « Non parce qu'on passait ... »



**Monsieur THOMAS** : « Même niveau, même endroit. »

**Monsieur VARLET** : « Non et d'ailleurs depuis que vous êtes en place, à chaque fois que j'envoie une photo à Monsieur le Maire, les poubelles et tout ça, et ça bouge mais là pour le coup, on a augmenté cette problématique en privatisant une route, je reste sur la privatisation parce qu'il y a que les agriculteurs qui puissent l'emprunter. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DEPTA.**

**Monsieur DEPTA** : « Alors donc vous m'avez parlé tout à l'heure de maison médicale, Monsieur le Maire je suis très heureux que vous apportiez cette préoccupation puisqu'on a deux médecins qui vont cesser leur activité, enfin une qui a cessé son activité le 13 décembre et l'autre qui va cesser son activité le 22 décembre, donc moi je les remercie pour déjà le bien qu'ils ont fait pour notre commune, je suis désolé que l'un et l'autre cessent, puisqu'en plus c'était deux bons médecins, moi je voudrais savoir ce que vous prévoyez parce qu'effectivement moi je veux bien qu'on mette des parapluies roses rue du Gladimont pour lutter contre le cancer du sein mais pour avoir été confronté à ce style de maladie, ce n'est pas ... le cancer du sein on ne le soigne pas avec le parapluie rose, on le soigne surtout si on peut voir son généraliste ou son corps médical à temps. Donc vous nous parliez tout à l'heure de maison médicale avec l'hôpital, est-ce que vous pouvez nous en dire plus ? Notre collègue de Rosières arrive à recruter des médecins, vous avez dû le lire dans la presse, alors je ne sais pas, peut-être que c'est une erreur encore du Courrier Picard, je n'en sais rien mais visiblement à Rosières elle arrive, il arrive d'ailleurs je crois que c'est un homme, une femme ? C'est une Maire, c'est ça, c'est une femme Maire, et une autre collègue de Roye, elle est parvenue à faire venir un dentiste, alors je ne sais pas s'il faut qu'on retrouve une femme Maire à Péronne pour avoir des professionnels de santé, Monsieur le Maire, je ne vais pas faire de lien de causalité entre les deux effets mais est-ce qu'on va continuer à être un désert médical, parce que là c'est compliqué, si on n'a plus de maternité, on perd deux généralistes, il y en a d'autres qui sont âgés de partir, vous allez, en tant que Président du conseil de surveillance de l'hôpital, vous allez avoir des urgences qui vont être engorgées Monsieur le Maire. Parce que si les gens ne peuvent pas aller chez le médecin, ils iront, ils se tourneront vers l'hôpital de proximité ça c'est certain. Donc vous nous évoquiez tout à l'heure une maison médicale quand vous avez parlé de la cession du terrain qui était destiné au projet privé, est-ce que vous pouvez nous en dire plus s'il vous plaît ? Et nous indiquer la chronologie. »

**Monsieur le Maire** : « Alors, l'hôpital est en cours d'élaboration, enfin a élaboré ces axes de consolidation. Parmi ces axes de consolidation, c'est ceux que j'avais évoqué lors du dernier conseil municipal, je ne les ai pas repris aujourd'hui puisque je pensais avoir répondu à la question. Donc parmi ces axes de consolidation, il y en a dix et initialement la relation médecin de ville / hôpital, n'apparaissait pas. Mais au vu du contexte que vous venez de dire et qui est une réalité, j'ai bataillé pour pouvoir faire émerger ce projet de maison médicale en collaboration avec l'hôpital. Donc sur la chronologie pour l'instant les axes de consolidation sont encore en cours de validation auprès des instances, il y a eu une réunion de présentation de l'ARS il y a quelques jours auprès des élus ici à Péronne, une fois que tout a été validé, ensuite on pourra travailler au projet mais en tout cas pour moi ça fait partie de la colonne vertébrale et du fil directeur de la consolidation de l'hôpital, parce que s'il n'y a plus de médecin généraliste, l'hôpital va être fragilisé également. Donc je pense que les deux fonctionnent de pair et c'est là-dessus que je travaille avec la direction de l'ARS, Monsieur BLANCHARD le directeur du groupement hospitalier du territoire et Madame STRAMANDINO la directrice déléguée de l'hôpital de Péronne. »

**Monsieur DEPTA** : « Non parce que c'est important, je veux dire moi les délais je veux bien ... vous savez, bon il y avait un ancien directeur de cabinet à l'époque qui avait dit à Madame KUMM que « *Ce n'est pas grave si les Péronnaises ne pouvaient pas accoucher à Péronne, elles prendraient le métro pour aller accoucher à Saint-Quentin* », donc quand vous entendez ce genre d'énormité d'un directeur de cabinet du Ministre de la santé, j'ai un peu de doute sur ces gens-là. Donc moi je voudrais quand-même, parce que je veux dire c'est pratico-pratique, vous devez le lire comme moi sur les réseaux sociaux, parce qu'on apprend plein de choses sur les réseaux sociaux, les médecins à Péronne on en n'a plus, les dentistes on en n'a plus, les kinés c'est un peu compliqué pour avoir des délais de ..., on va devenir ... enfin je veux dire, il y a des gens qui sont obligés d'aller chez le dentiste à Bray-sur-Somme ou à Bapaume quoi enfin bon ... c'est ... pardon ? »



*[Propos inaudibles sans micro]*

**Monsieur DEPTA** : « Ou à Amiens oui, bon moi personnellement je vais à Paris parce que je suis sur place mais voilà, mais je veux dire, tout le monde n'a pas cette possibilité, on a quand-même des Péronnais qui n'ont pas de mobilité et qui ne peuvent pas forcément aller à Bray ou à Bapaume ou à Saint-Quentin ou Amiens ou j'en passe et donc voilà, il faut absolument que l'ARS, elle se bouge un petit peu parce que c'est vrai que bon les urgences vont être submergées. »

**Monsieur le Maire** : « Tout ce que vous dites est très juste et on y travaille mais ça ne se fait pas en un coup de baguette magique. »

**Monsieur le Maire donne la parole à Madame KUMM.**

**Monsieur DEPTA** : « Oui je sais bien mais bon... »

**Madame KUMM** : « Moi j'ai les axes de consolidation, je pense que c'est sur l'axe 1. »

**Monsieur le Maire** : « Oui. »

**Madame KUMM** : « Donc renforcer le lien avec la médecine de ville pour la prise en charge gériatrique, en fait. C'est ça l'axe 1, l'orientation gériatrique de la médecine marquée par des entrées directes en médecine polyvalente et l'amélioration du fonctionnement de la filière gériatrique labellisée. 2, Pour la prise en charge des cancers, le renforcement médical du service permettant le développement de l'activité de chimiothérapie au sein de l'hôpital de jour de médecine. 3, En gériatrie, la création d'une Unité d'Hébergement Renforcé et la modernisation de l'EHPAD Mermoz permettront d'adapter et d'améliorer les conditions d'hébergement des résidents d'EHPAD. »

**Monsieur le Maire** : « Descendez un petit peu plus. »

**Madame KUMM** : « Pardon ? »

**Monsieur le Maire** : « Descendez un petit peu plus. »

**Madame KUMM** : « Oui alors quand je descends un peu plus c'est marqué « Un projet de maison de santé sera soutenu afin de consolider la présence des professionnels ... » Mais c'est léger hein. Mais ce n'est pas dans 1, 2, 3, c'est vraiment écrit ... »

**Monsieur le Maire** : « C'est dans l'axe 1 et c'est mis en exergue. »

**Madame KUMM** : « Oui, tout à fait donc ... »

**Monsieur le Maire** : « Donc ça prouve que c'est une priorité. »

**Monsieur DEPTA** : « En tout état de cause, que l'ARS se bouge parce que bon, les Péronnais ne vont pas pouvoir rester dans des états de santé comme ça, je vous dis hein, vous allez avoir les répercussions, enfin votre personnel, le personnel du service des urgences, en plus je sais que vous êtes bien placé pour le connaître, va avoir les répercussions directes, si les gens n'ont plus de médecins à Péronne, ils iront directement aux urgences ça c'est certain. Et je ne suis pas sûr que les urgences soient l'endroit le plus adapté pour une bronchite, pour une otite ou pour je ne sais quoi, enfin je pense qu'ils ont d'autres cas plus importants à gérer. Alors moi j'ai une autre question Monsieur le Maire, si vous me le permettez sur ... »

**Monsieur le Maire** : « Oui. »



**Monsieur DEPTA** : « Madame TRICOT avait raison sur les réseaux sociaux aussi, alors moi il y a une formulation qui m'énerve, alors je ne sais pas qui rédige le Facebook de la Ville Monsieur le Maire c'est « *Monsieur le Maire et les élus municipaux sont allés visiter telle inauguration, telle inauguration.* » Donc moi ça m'énerve parce qu'on n'est jamais invité, que ce soit Emma Boulangerie, que ce soit le KFC, que ce soit les autres donc soit vous changez la formulation, vous mettez, Monsieur le Maire et sa majorité, soit vous nous invitez. »

**Monsieur le Maire** : « Alors dans les deux cas, c'est les personnes qui gèrent les invitations. »

**Monsieur DEPTA** : « Alors moi écoutez, il y a un magasin qui a ouvert qui m'a dit « *J'ai fait Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal.* » Et nous n'avons pas été invités, par politesse je tairai le nom du commerçant en question parce qu'évidemment vous connaissez mon caractère éruptif et bien évidemment j'y suis allé et je l'ai engueulé mais il m'a dit « *Bah non, j'avais mis Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil.* » Donc ... »

**Monsieur le Maire** : « A chaque fois qu'il y a marqué l'ensemble du conseil, vous l'avez je le transmets. »

**Monsieur DEPTA** : « D'ailleurs je trouve que de la part de KFC et du boulanger en face, ce n'est pas très malin parce que quand on invite, on invite l'ensemble des élus. Moi personnellement les commerçants où je ne suis pas invité, je n'y mets pas les pieds, enfin je veux dire ils n'ont pas la politesse de m'inviter, bah moi je n'aurais pas la politesse de les visiter. »

**Monsieur le Maire** : « Alors là c'était pour la boulangerie, c'était une visite de courtoisie, ils réfléchissent à une inauguration et à laquelle, j'imagine, ils inviteront l'intégralité du conseil municipal si elle a lieu. »

**Monsieur DEPTA** : « Et comme il ouvre à 4h00 du matin, est-ce que vous allez modifier les heures de ... puisqu'on a retrouvé grâce au 1 600 000 de GAZELEC, Monsieur le Maire, l'abondance est de nouveau de retour dans notre ville, est-ce que comme Emma Boulangerie ouvre à 4h00 du matin, est-ce que vous allez allumer les lumières du centre-ville à 4h00 du matin ? »

**Monsieur le Maire** : « Non ce n'est pas prévu, on réfléchira à l'éclairage public une fois que l'intégralité des points lumineux sera transformée. »

**Monsieur DEPTA** : « Parce que bon on éteint à 1h00, bon à 1h00 c'est un peu tard, alors je sais bien que les cafés ferment à 1h00, est-ce qu'il y a un lien ? Je n'en sais rien mais je trouve qu'on aurait peut-être pu éteindre un peu plus tôt et peut-être allumer un peu plus tôt. Mais comme sur cette délibération-là, vous aviez mis « Monsieur le Maire et le conseil municipal » mais à l'époque nous n'avions pas été consultés non plus. »

**Monsieur le Maire** : « On garde les mêmes horaires pour l'instant tant que les points lumineux ne sont pas changés. »

**Monsieur le Maire** : « On va essayer de garder Sylvain. »

**Monsieur DEPTA** : « Bah justement trouvez un médecin ou faut vous transférer aux urgences. »

**Monsieur le Maire** : « Oui. »

**Monsieur PONCHON** : « Juste, en tout cas pour les invitations il arrive que nous n'en n'ayons pas non plus, pour certains commerces. Moi je ne veux pas citer de nom non plus mais j'ai vu des commerces ouverts récemment avec des fiestas et cetera, je n'étais pas convié, mais ça m'a bien arrangé d'ailleurs. »

**Monsieur DEPTA** : « Moi non plus je n'étais pas convié, il y avait un ancien Maire qui était convié d'ailleurs on le voit de plus en plus, sur toutes les manifestations, je ne sais pas s'il a une velléité de revenir peut-être, vous me direz, tout le monde revient donc ... Ah bah je ne sais pas, écoutez, vous cherchez. »



**Monsieur VARLET** : « Il y avait deux anciennes Maires. »

**Monsieur DEPTA** : « Mais moi je n'étais pas invité non plus Monsieur PONCHON donc... »

**Monsieur le Maire** : « Sylvie tu avais une question ? »

**Madame MAJOREL** : *[Début Inaudible sans micro]* « Oui j'avais entendu dire qu'il y avait aussi un problème au niveau de la psychiatrie ? »

**Monsieur le Maire** : « Alors c'est à Saint-Quentin qu'il y a une fermeture. »

**Madame MAJOREL** : « Mais à Péronne non ? »

**Monsieur le Maire** : « A Péronne c'est en tension. »

**Madame MAJOREL** : « Il y a peut-être moins de personnes concernées mais .... Parce que moi j'avais entendu dire que la pédopsy, elle était plus ou moins, s'il n'y avait plus de chef de service ... »

**Monsieur le Maire** : « C'est plutôt sur la psy adulte. »

**Madame MAJOREL** : « Adulte aussi, d'accord. »

**Monsieur le Maire** : « Voilà, j'ai un conseil de surveillance vendredi donc on l'évoquera. »

**Madame MAJOREL** : « Il est évoqué aussi le problème ? »

**Monsieur le Maire** : « Je vais avoir plus d'infos vendredi. »

**Madame MAJOREL** : « D'accord. »

**Il est 20h06, Monsieur le Maire invite les membres à voter le passage à la séance en huis clos.**

**Séance en huis clos votée à l'unanimité pour le dernier point à l'ordre du jour.**

**Monsieur le Maire** : « J'en profite pour saluer les Péronnais qui nous regardent et leur souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année, je remercie les élus pour leurs précieuses interventions et je leur souhaite également d'excellentes fêtes de fin d'année. »

**FIN DE SEANCE PUBLIQUE 20h06**  
**ouverture de la séance en huis clos**

Rapporteur : Monsieur le Maire

***Modification du tableau des effectifs***  
***Création d'emploi***

---

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année (uniquement pour les emplois accessibles par concours).

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 9 novembre 2023 ;

Considérant le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2023 ;

Considérant la volonté d'intégrer dans les effectifs communaux un agent titulaire par voie de mutation, il est proposé de créer :

- 1 emploi à temps complet au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**DELIB73-2023**

**RÉSULTATS DU VOTE :**

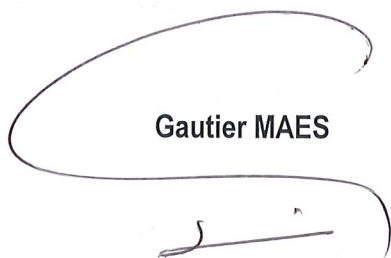
Pour	.....29.....
Contre	.....00.....
Abstention	.....00.....

**Approuvé à l'unanimité.**

**FIN DE LA SEANCE HUIS CLOS : 20H16**

**Le Maire**

**Le secrétaire**

**Gautier MAES**  




**Bruno CONTU**  
